



Direction Générale des Services

N/Réf. : DP/VG

V/Réf. :

Dossier suivi par Hugues Fabre

☎ 02.40.80.17.80

contact@mairie-clisson.fr

Objet : Comité Consultatif de Quartiers – Nord Trinité
CR n° 3

Clisson, le 13 juillet 2015

**Compte rendu de la réunion
du 26 juin 2015**

Présents :

MM. Payen, Busson, Poilane, Biron, Gibouin, Pavageau, Candil, Ligner, Russell, Sorin, Vigner, Demontoux,
Mmes Romi, Vignal Rougé, Bazeau Gaillard, Oblette
MM. Fabre, Bourdet, *au titre des Services*.

Absents excusés :

M. le Maire, MM. Bodet, Tréhan, Thibault, Corderoch.
Mmes Deude.



ORDRE DU JOUR :

1. *Présentation de l'aménagement de la route de Nid d'Oie*
2. *Installation d'un marché – quartier de la Trinité*
3. *Affaires diverses*



Messieurs Busson et Poilane ouvrent la séance à 19 heures. Monsieur Busson excuse Monsieur le Maire et les personnes absentes.

Le compte-rendu de la réunion du 18 avril 2015 ne faisant l'objet d'aucune observation est approuvé à l'unanimité.

1. PRÉSENTATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DU NID D'OIE

Monsieur Bourdet présente le plan du projet.

Début du projet : carrefour du Coq en Pâte

Fin du projet : carrefour route de Nid d'Oie - ruelle de Nid d'Oie (escalier piétons).

Le projet a pour but :

- › Sécuriser les modes de déplacement doux (piétons, vélos)
- › Réduire la vitesse
- › Sécuriser l'accès au Moulin Branger – EPT Bassin de la Sèvre Nantaise.



La route de Nid d'Oie est une ancienne Route Départementale (RD 763) rétrocédée à la Commune suite à l'ouverture du contournement de Clisson (RD 917 et RD 149). Le mur de soutènement de la voie est un ouvrage communal. Il a été constaté deux zones accidentogènes :

- *Sens Bœuf Couronné vers le carrefour du Coq en Pâte* : sortie de route dans le virage situé après le pont de Nid d'Oie.
- *Sens carrefour du Coq en Pâte vers le Bœuf Couronné* : sortie de route dans la partie descendante côté droit (dommages au mur parapet en maçonnerie).

IMPORTANT : la Route de Nid d'Oie est interdite aux P.L. sauf desserte locale (arrêté préfectorale du 13/09/2006)

Le projet comporte :

- › Une zone mixte piétons-vélos largeur comprise entre 1.70 m et 1.80 m, côté droit en montant, séparée de la chaussée par une bordure type G10
- › Couloir de circulation pour vélos côté droit en descendant avec marquage au sol spécifique
- › Trois (3) plateaux surélevés (revêtement en résine de couleur granit ocre) pour diminuer la vitesse
- › Chaussée : largeur – 5.50 m et largeur – 4.80 m sur le Pont de Nid d'Oie
- › Giratoire au niveau de la sortie de l'EPT Bassin de la Sèvre Nantaise.
- › L'ensemble du projet sera située en zone 30 (vélos et piétons prioritaires)
- › Construction d'un muret en maçonnerie avec un garde-corps en partie haute (hauteur : 90 cm)
- › Éclairage public spécifique avec mise en lumière des espaces mixtes vélos + piéton et du couloir vélos
- › Suppression de tous les candélabres y compris les candélabres de style sur le pont de Nid d'Oie
- › Enfouissement des réseaux électriques, Télécom Orange et éclairage public.
- › Remplacement de l'ancienne conduite d'eau par une nouvelle canalisation

Monsieur Bourdet présente les solutions techniques et les contraintes du site ayant motivé les choix du projet d'aménagement. Il informe que le Syndicat des Transports Scolaires organisera un nouveau parcours utilisant le contournement pour diminuer le nombre cars empruntant la route de Nid d'Oie.

Monsieur Poilane ouvre le débat. **Monsieur Bourdet** répond aux différentes questions

- ↳ **Avis favorable du Comité pour le projet d'aménagement de la Route de Nid d'Oie.**

2. INSTALLATION D'UN MARCHÉ – QUARTIER DE LA TRINITÉ

Monsieur Poilane donne la parole à Monsieur Payen, Adjoint au Maire, délégué au Développement Économique, Commerces et Artisanat. Suite au dépouillement du questionnaire, Monsieur Payen émet quelques observations.

La Ville devra déterminer :

- › L'emplacement du marché (porte palzaise ou place de la Trinité)
- › Le jour et les horaires du marché (samedi matin ou dimanche matin)

Quel type de marché ?

- › Marché de qualité
- › Identité propre du marché
- › Producteurs locaux
- › Privilégier « les circuits courts »
- › Mieux consommer
- › Originalité
- › Présence des viticulteurs clissonnais

Un projet de règlement de marché sera présenté au prochain comité. La Ville devra également se prononcer sur les tarifs du nouveau marché, son mode de gestion, les animations commerciales, le nettoyage du marché, la gestion des déchets, la présence du personnel communal.

Monsieur Payen sollicite les membres du Comité pour solliciter les commerçants et les inviter à ce nouveau marché.

Une communication particulière sera mise en place pour la réussite de ce projet.

3. AFFAIRES DIVERSES

Les membres du Comité sollicitent la Commune à propos de l'avenir du bâtiment communal anciennement occupé par La Poste.

Monsieur Payen informe que la Ville va confier une mission d'études à un programiste pour déterminer les enjeux et l'avenir des bâtiments communaux dans ce secteur.

Pris par d'autres engagements, **Monsieur Busson** quitte la réunion.

Porte Palzaise :

Le Conseil Municipal de Juillet autorisera Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir du bâtiment communal (ex vidéo Performance) qui ne comprend pas le transformateur EDF et le distributeur automatique de billets (DAB Société Générale).

Madame ROUGE remet à Monsieur Poilane une liste des observations des habitants de secteur du Val de Moine.

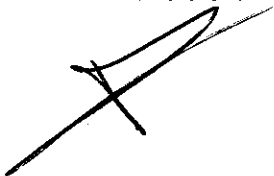
- ↪ Végétation au pied du mur du cimetière de la Trinité route de Bournigal
- ↪ Camion stationné a demeure allée Suzanne-Lenglen
- ↪ Manque de civisme autour du Lycée 'Aimé-Césaire' par les élèves
- ↪ Vitesse importante et non-respect des ronds-points (demande de ralentisseur)
- ↪ Non-respect des parkings privés des HLM face au Lycée 'Aimé-Césaire' par les parents d'élèves avec agressivité.

La prochaine réunion est prévue le :

mercredi 23 septembre 2015 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Poilane** clôture la réunion à 21 h 45.

Dominique Poilane
Élu référent



Jean-Michel Busson
Adjoint délégué

